

DOUAI *d'hiver*

**APPEL À CANDIDATURE
EXPOSANTS**

*Marché de
Noël 2024*

*Du vendredi 6 au
dimanche 15 décembre*

La ville de Douai organise un marché de Noël dédié aux artisans et artistes.

Vous souhaitez proposer vos créations à la vente ?
Envoyez votre candidature avant le 15 septembre !

douai.fr



Marché de Noël

Du vendredi 6 au dimanche 15 décembre 2024

Artisans ou artistes, vous souhaitez proposer à la vente vos créations artistiques ou culinaires au grand public à l'approche des fêtes de fin d'année ?

Complétez et retournez ce formulaire par mail à evenementiel@ville-douai.fr ou en le déposant au service événementiel à l'hôtel de ville **AVANT LE 15 SEPTEMBRE** (n'oubliez pas de joindre vos photos).

Des animations auront lieu tout au long de l'événement afin de faire de cette période un moment magique pour petits et grands.

LES CHALETS PROPOSÉS À LA LOCATION

- **3 x 2 m** Tarif Douaisiens : **142,80 € TTC**
Tarif extérieurs : **285,60 € TTC**
- **6 x 2 m** Tarif Douaisiens : **195 € TTC**
Tarif extérieurs : **390 € TTC**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

(ces horaires sont prévisionnels et sont susceptibles d'évoluer à la marge) :

Du lundi au jeudi : 16h - 20h

Du vendredi au dimanche : 12h - 21h

NB : Pour une cohérence esthétique du marché de Noël, il vous sera demandé de décorer les chalets en ROUGE ET DORÉ.

| | |
|---|---|
| <p><u>CANDIDAT</u></p> <p>Nom.....</p> <p>Prénom</p> <p>Adresse.....</p> <p>CP Ville</p> <p>Tél. portable</p> <p>Mail</p> <p>Nom / Raison sociale</p> <p>Domaine d'activité</p> <p>N° registre du commerce / des métiers</p> <p>Liste complète des produits / créations proposés à la vente</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Merci de joindre des photos des produits / créations proposés à la vente</p> | <p>Chalet souhaité :</p> <p><input type="checkbox"/> 3 m (puissance 16A)</p> <p><input type="checkbox"/> 6 m (puissance 60A)</p> <p>Détaillez la puissance électrique des appareils que vous souhaitez brancher simultanément</p> <p>(hors chauffage et éclairage)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> |
| <p>Tarifs de vente pratiqués : entre € (min.) et € (max.)</p> | |

Attention ! Candidature ne vaut pas inscription au marché !

La Ville se réserve le droit de sélectionner les candidatures les plus en adéquation avec l'ensemble des autres propositions.

Une réponse définitive vous sera envoyée par mail au plus tard le **30 septembre**.

Liste des pièces à fournir (si votre candidature est retenue)

- copie de l'attestation d'assurance RC au nom de votre structure
- chèque de caution et de règlement

RÉGLEMENT

• Les horaires d'ouverture doivent être respectés. Vous vous engagez à être présent aux jours et horaires du marché de Noël (**ces horaires sont prévisionnels et sont susceptibles d'évoluer à la marge**) :

- du lundi au jeudi : 16h - 20h
- du vendredi au dimanche : 12h - 21h

• La liste des articles annoncés doit correspondre aux articles réellement mis en vente.

• Les chalets (3x2 m ou 6x2 m) sont dotés d'une arrivée électrique, d'un éclairage et d'un chauffage. Ils sont équipés d'une table, de 2 chaises, d'étagères rabattables et de tablettes extérieures rabattables (comptoir). Tout équipement supplémentaire est à votre charge. Les chalets devront être restitués propres et en bon état de fonctionnement.

• Le chalet s'intégrant dans une esthétique globale, il vous sera demandé d'apporter un soin particulier à la décoration. L'exposition des supports de communication de votre structure est autorisée.

• L'installation sera permise uniquement le matin, à partir de 8h. Aucun stationnement ne sera possible dans la cour de l'hôtel de ville, seuls les chargements et déchargements seront autorisés rue Godin, le matin uniquement.

• La cour de l'hôtel de ville fermera ses grilles à partir de 21h30, sécurisant le marché durant la nuit. La ville se dégage cependant de toute responsabilité quant aux objets laissés dans les chalets. Il vous appartient de prévoir votre propre cadenas et de vous assurer des fermetures des volets en façade (fermeture par l'intérieur).

• Une attestation d'assurance en cours de validité, couvrant l'activité proposée par votre entreprise ou association lors de l'occupation du chalet, devra obligatoirement être fournie.

Pour les chalets alimentaires

• Les appareils de cuisson au gaz seront acceptés dans le respect des normes en vigueur et des prescriptions suivantes à respecter :

- seules les bouteilles branchées pourront être installées à l'intérieur du chalet et placées dans une zone éloignée de la flamme et être accessibles à tout moment
- les branchements devront être réalisés par des tubes souples normalisés, en cours de validité, et maintenus en place, à chaque extrémité, par des serres-tubes ou par des systèmes analogues homologués
- aucune bouteille de gaz en réserve ne sera acceptée sur le site.

• Les brûleurs des appareils de cuisson devront être éloignés de tout objet ou création inflammable (parois bois du chalet, combustible inflammable...).

• L'exposant se munira d'un moyen de lutte contre l'incendie portant la mention du contrôle annuel certifié par un organisme agréé et adapté aux articles vendus et caractéristiques de la structure.

Fait à le
Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

VILLE DE DOUAI

**Direction de l'événementiel
et de la vie associative**

**Hôtel de ville
59500 Douai**

evenementiel@ville-douai.fr

douai.fr   

